



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA CULTURE

P O L Y N É S I E F R A N Ç A I S E

N° 13831 / MEE / DGEE / DV3E

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION
ET DES ENSEIGNEMENTS

Pirae, le 05 MAI 2026

Le directeur général

Affaire suivie par :

Département de la vie des élèves, des écoles et des établissements

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

Objet : Concours « Non aux addictions » 2025-2026 – 1^{ère} édition

P. J. : - Annexe 1 - Règlement du concours
- Annexe 2 – Tutoriel d'utilisation « We transfer »

La Direction générale de l'éducation et des enseignements (DGEE) organise, au titre de l'année scolaire 2025-2026, la première édition du concours « Non aux addictions » à destination des élèves et étudiants des établissements scolaires de Polynésie française.

Suite au séminaire organisé par la DGEE à destination des assistants sociaux et des infirmiers, et à l'assemblée générale des délégués élèves représentants aux conseils d'établissements, la priorité cette année scolaire, a été donnée à la lutte contre les addictions.

Ainsi, ce concours a pour objectif de mobiliser la communauté éducative autour de la prévention des conduites addictives et de sensibiliser les jeunes aux dangers liés notamment :

- au cannabis ;
- à l'ice (méthamphétamine) ;
- aux cigarettes électroniques ;
- à l'alcool ;
- ainsi qu'à toute autre substance addictive.

Les participants devront réaliser un **clip vidéo original et positif** d'une durée comprise entre **45 secondes et 1 minute**, visant à promouvoir la prévention, encourager des comportements responsables et valoriser les alternatives positives (sport, loisirs, dialogue, projets de vie, etc.).

I- Public concerné

Le concours est ouvert aux élèves et étudiants, de la classe de 6e jusqu'au post-bac, répartis en cinq catégories :

- Catégorie 1 : 6e – 5e ;
- Catégorie 2 : 4e – 3e ;
- Catégorie 3 : CJA ;
- Catégorie 4 : Lycée (2de, 1re, Terminale) ;
- Catégorie 5 : Post-bac.

Les productions peuvent être réalisées individuellement ou en équipe (4 participants maximum), sous l'encadrement obligatoire d'un référent de l'établissement (personnel de direction, enseignant, CPE ou documentaliste).

II- Modalités de participation

Chaque établissement pourra sélectionner **une vidéo par catégorie** et transmettre les productions via WeTransfer à l'adresse suivante : bvs@education.pf

Les envois devront comprendre :

- la vidéo au format MP4 (720p minimum, 200 Mo maximum) ;
- une fiche d'accompagnement précisant les noms des participants, la catégorie, l'établissement et un court synopsis ;
- les autorisations de droit à l'image des élèves apparaissant dans la vidéo.

III- Calendrier

- **Ouverture du concours** : mardi 05 mai 2026
- **Date limite d'envoi des vidéos** : vendredi 12 juin 2026
- **Réunion du jury** : jeudi 18 juin 2026
- **Remise des prix** : vendredi 19 juin 2026

IV- Evaluation et valorisation

Les productions seront évaluées selon les critères suivants :

- pertinence et impact du message ;
- créativité et qualité de réalisation ;
- qualité technique ;
- respect du règlement.

Trois prix seront attribués par catégorie, ainsi qu'un éventuel « Coup de cœur du jury ». Les vidéos lauréates bénéficieront d'une diffusion pédagogique sur les supports de communication de l'éducation.

Il est demandé aux chefs d'établissement de bien vouloir relayer cette action auprès des équipes éducatives et d'encourager la participation des élèves et étudiants.

Pour toute information complémentaire, veuillez saisir l'adresse courriel : bvs@education.pf

Pour la ministre et par délégation,



Rainui HUGON

Annexe 1

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Article 1 – Présentation

La participation au concours « Non aux addictions » implique l'acceptation du présent règlement.

Le prix « Non aux addictions » est organisé par la direction générale de l'éducation et des enseignements.

L'objectif du concours « Non aux addictions » est de mobiliser l'ensemble de la communauté éducative autour de la prévention contre les addictions et notamment de sensibiliser les élèves et les étudiants aux dangers des addictions au cannabis, à l'ice (méthamphétamine), aux cigarettes électroniques, à l'alcool et à toute autre substance addictive.

Les participants réalisent un clip vidéo de 45 secondes à 1 minute pour promouvoir la prévention et encourager des choix sains.

Article 2 – Conditions de participation

Ouvert à tous, les productions doivent être réalisées individuellement ou en équipe (max. 4 personnes, même catégorie) par les élèves et les étudiants de la classe de 6^{ème} aux post-bacs, répartis dans cinq catégories qui sont les suivantes :

- Catégorie 1 : 6e et 5e.
- Catégorie 2 : 4e et 3e.
- Catégorie 3 : CJA
- Catégorie 4 : lycéens (2de, 1re, Terminale).
- Catégorie 5 : Post-bac (BTS, classes préparatoires, étudiants du supérieur rattachés à l'établissement).

Un encadrement par un référent (Personnel de direction, documentaliste, CPE ou enseignant) est obligatoire. Chaque établissement sélectionnera une vidéo par catégorie et la transmettra par « We transfert » (voir tutoriel en annexe) à l'adresse bvs@education.pf.

Article 3 - Thème et contenu

- Le clip vidéo doit être original, créatif et positif : montrer les risques des addictions, leurs conséquences (santé, famille, études, avenir) et des solutions (parler, sport, hobbies). Il peut être sous la forme d'animations
- Messages obligatoires : zéro tolérance, aide disponible (ex. : CPSA 40 46 00 67)
- Interdictions : pas de promotion de substances, pas de violence gratuite, pas de mise en scène de consommation réelle. Respect des lois sur l'image des mineurs
- Adaptations encouragées par catégorie (ex. : humour pour 6e-5e, témoignages pros pour post-bac).

Article 4 - Spécifications techniques

- Durée : 45 secondes à 1 minute (titres de générique inclus).
- Format : MP4, résolution minimum 720p (HD), taille max. 200 Mo.
- Musique : libre de droits uniquement (ex. : sites comme YouTube Audio Library ou Epidemic Sound gratuit).
- Sous-titres recommandés pour l'accessibilité avec un slogan accrocheur marquant les jeunes.

Article 5 - Dépôt des productions et candidatures

- Envoi par WeTransfer avant le vendredi 12 juin 2026
- Fichiers à nommer : "Categorie_Etablissement_TitreClip.mp4"
(ex : "Postbac_LycXPro_StopVape.mp4").
- Accompagné d'une fiche : nom(s) du(es) participant(s), catégorie, établissement, synopsis (5 lignes max.).
- Accompagné de l'autorisation du droit à l'image des acteurs de la vidéo.

Article 6 - Jury et sélection

- Le jury composé d'enseignants, éducateurs, psychologues, partenaires et représentants élèves (ex. : CPSA, DV3E, associations anti-addictions) se réunira le jeudi 18 juin 2026 de 10h00 à 12h00, à la DGEE
- Critères (sur 20 points)
- Pertinence et impact message (8 pts)
- Créativité et réalisation (6 pts)
- Qualité technique (4 pts)
- Respect du règlement (2 pts)
- Trois prix seront attribués par catégorie
- Tous les lauréats : certificat et diffusion sur les réseaux de l'éducation
- Le jury se réserve le droit d'attribuer un prix spécial "Coup de cœur du jury"

Article 8 - Droits d'auteur et diffusion

- Les clips deviennent propriété non exclusive des organisateurs pour diffusion pédagogique (site web, réseaux sociaux, événements).
- Les participants cèdent les droits d'exploitation à des fins non commerciales. La participation au prix « Non aux addictions » vaut cession, à titre gratuit, au profit du ministère en charge de l'éducation de tous les droits de propriété intellectuelle des candidats ou de leurs ayants droits sur les œuvres et supports réalisés dans le cadre du concours.
- Les porteurs de projet veillent à informer l'ensemble des partenaires ayant contribué à la conception ou à la production des œuvres de cette cession de droits, afin d'en garantir le respect et la bonne application.

Article 9 – Calendrier

- Ouverture du concours : Lundi 4 mai 2026
- Envoi des vidéos de chaque établissement par « We transfer » à l'adresse bvs@education.pf : avant le vendredi 12 juin 2026
- Sélection des primés : Jeudi 18 juin de 10h à 12h
- Remise des prix : Vendredi 19 juin 2026

Article 10 - Dispositions générales

- Les organisateurs ne sont pas responsables des contenus illégaux ; tout clip non conforme sera disqualifié
- Litiges au sein de chaque établissement : arbitrage par le chef d'établissement
- Contact : bvs@education.pf

TUTORIEL D'UTILISATION « WETRANSFER »

Qu'est-ce que WeTransfer ?

WeTransfer est un service qui permet d'envoyer facilement de gros fichiers (photos, vidéos, documents, dossiers compressés, etc.) par internet, sans avoir besoin de créer un compte dans la version gratuite.

1. Accéder au site

Ouvrez votre navigateur puis allez sur : WeTransfer

Cliquez sur "Je veux seulement envoyer des fichiers" ou acceptez les conditions d'utilisation si le message apparaît.

2. Ajouter des fichiers

1. Cliquez sur "Ajouter vos fichiers"
2. Sélectionnez les fichiers à envoyer depuis votre ordinateur
3. Attendez la fin du chargement

Vous pouvez envoyer :

- des PDF
- des images
- des vidéos
- des dossiers compressés (.zip)

3. Choisir le mode d'envoi

Option A — Envoyer par email

Remplissez :

- votre adresse email
- l'adresse email du destinataire
- un message facultatif

Puis cliquez sur "Transférer".

Le destinataire recevra un lien de téléchargement par email.

Option B — Créer un lien de téléchargement

1. Cliquez sur les 3 points ou sur "Obtenir un lien"
2. Lancez le transfert
3. Copiez le lien généré

Vous pouvez ensuite envoyer ce lien par :

- Courriel
- WhatsApp
- Messenger
- Slack
- SMS

4. Télécharger les fichiers reçus

Quand quelqu'un vous envoie un transfert :

1. Ouvrez le lien reçu
2. Cliquez sur "Télécharger"
3. Les fichiers seront enregistrés sur votre appareil

Limites de la version gratuite

La version gratuite permet généralement :

- d'envoyer jusqu'à 2 Go
- de conserver les fichiers pendant quelques jours

Pour des besoins plus importants, il existe une offre payante avec davantage de stockage et de fonctionnalités.

Conseils pratiques

- Vérifiez votre connexion internet avant un gros envoi
- Évitez de fermer le navigateur pendant le transfert
- Pour plusieurs fichiers, utilisez un dossier .zip
- Ne partagez pas de données sensibles sans protection supplémentaire

Exemple simple

Vous souhaitez envoyer une vidéo de vacances :

1. Ouvrez WeTransfer
2. Ajoutez la vidéo
3. Choisissez "Obtenir un lien"
4. Copiez le lien
5. Envoyez-le à vos proches

Ils pourront télécharger la vidéo directement depuis leur navigateur.



CONCOURS VIDÉO



Thème :

NON aux addictions

Fais passer ton message en 1 minute max !

EXEMPLES DE PRODUITS ADDICTIFS



CIGARETTE ÉLECTRONIQUE



CANNABIS



MÉTAMPHÉTAMINE (CRYSTAL)



TABAC



ALCOOL



MÉDICAMENTS DÉTOURNÉS



Réalise ta vidéo d'1 minute !



Collégiens et Lycéens du public



Pour le règlement du concours, scannez-moi !



Envoie ta vidéo avant le :

12 JUIN 2026

De nombreux lots à gagner grâce à nos partenaires :



Polymésie Française

